

**4 axes  
stratégiques****23 fiches  
actions****Partenaires  
mobilisés**

# L'engagement régional pour l'emploi des jeunes signé par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux

LE 20 JANVIER DERNIER L'ÉTAT, LE CONSEIL RÉGIONAL, LES PARTENAIRES SOCIAUX ET L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES PRÉSIDENTS DE MISSIONS LOCALES ET PAIO SE SONT ENGAGÉS POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI DES JEUNES EN CHAMPAGNE-ARDENNE. UN ACTE QUI SE DÉCLINE EN 23 FICHES ACTIONS, DONT CERTAINES SONT DÉJÀ EN COURS.

Cet engagement régional est le résultat d'une prise de conscience collective des membres du Service Public de l'Emploi Régional face au chômage des jeunes.

**En effet, l'année 2009 a fait apparaître un diagnostic défavorable :**

- le poids des jeunes dans la demande d'emploi régionale est de 21,2 %, soit + 3 points par rapport au niveau national
- 79 % des jeunes sortants du système scolaire, sans solution, sont sans diplôme : parmi eux 63 % font l'objet d'une proposition d'accompagnement par la mission générale d'insertion du Rectorat de Reims et 37 % sont orientés vers le réseau des Missions locales PAIO et Pôle emploi.
- les niveaux de formation des jeunes restent insatisfaisants au regard des besoins de recrutement des entreprises
- la signature des contrats de professionnalisation a baissé de 14 % et celle des contrats d'apprentissage se sont relativement stabilisés (- 2,4 %).

C'est à partir de ce constat que Jean-Paul Mimeur, directeur régional de la Direccte, a impulsé la formalisation de cet engagement régional en assurant le lien avec le monde de l'entreprise et le réseau des élus locaux. C'est l'un des premiers accords sur l'emploi et la formation des jeunes labellisés Fiso le Fond d'Investissement Social destiné à coordonner les efforts en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle accomplis par l'Etat et les partenaires sociaux dans la lutte contre la crise.

**LES PRINCIPALES PRIORITÉS  
DE CET ENGAGEMENT**

- 1. Prévenir et lutter contre les risques de rupture des parcours de formation**
- 2. Garantir un accompagnement sécurisé des jeunes vers l'emploi**
- 3. Elever le niveau de qualification des jeunes pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises et ainsi renforcer leur compétitivité et l'attractivité des territoires**
- 4. Améliorer et alimenter la connaissance du contexte de l'emploi des jeunes en Champagne-Ardenne et se doter d'un observatoire sur les parcours.**

**Ces axes stratégiques se déclinent en 23 fiches actions, pour lesquelles un chef de file est identifié, un calendrier de mise en œuvre est prévu, des objectifs sont fixés et des indicateurs de réalisation et de résultat sont identifiés.**



## L'engagement régional pour l'emploi des jeunes en Champagne-Ardenne



Certaines actions sont déjà en cours de réalisation, notamment :

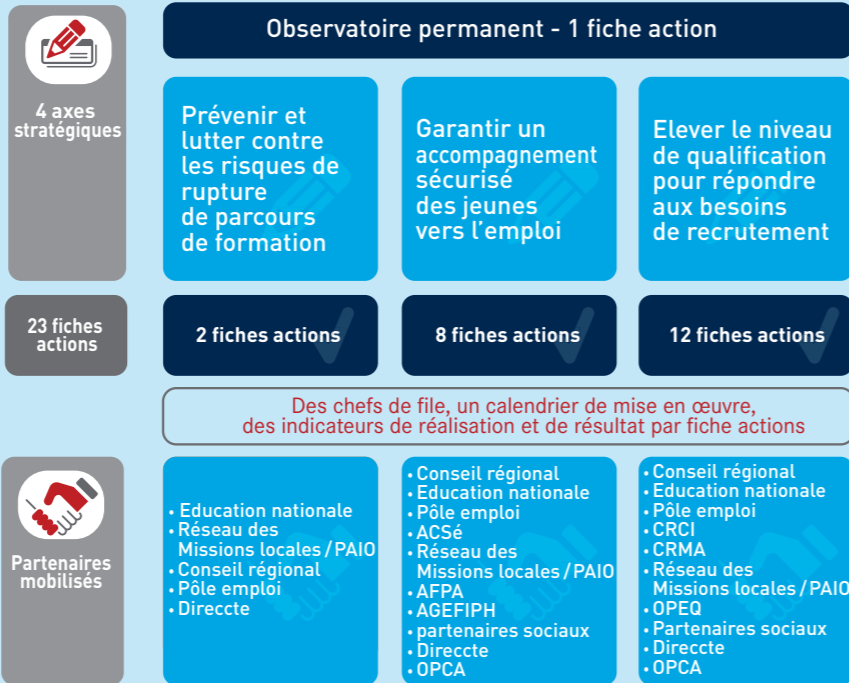
- **La convention de partenariat entre le système éducatif** dans le cadre de sa mission générale d'insertion et **le réseau des Missions locales et PAIO** a été signée le 20 janvier.

- **Le recrutement d'une chargée de mission** Entreprises et parrainage. Sophie Cossu a été embauchée en octobre 2009 par l'ARIFOR.

- **Le cercle actif de recherche d'emploi - CARE**

Il s'agit d'un dispositif expérimenté sur Reims et Châlons. Le bénéficiaire est suivi par un « coach » sur une période de 16 semaines selon 3 phases d'accompagnement progressif.

La convention 2009-2010 signée entre l'AFPA et l'Unité Territoriale Direccte de la Marne prévoit l'accompagnement de 80 jeunes, 23 sont à ce jour entrés dans ce dispositif, 1 est en CDI, 4 sont en CDD et



10 sont entrés au mois de janvier. Le Conseil régional participe au financement de cette action.

- **Les développeurs de l'alternance dans chaque département**

Deux comités de pilotage se sont tenus en fin d'année 2009 auxquels ont participé les chambres consulaires, le MEDEF, la CGPME, OPCALIA, AGEFOS PME, Pôle emploi, le Conseil régional et l'animateur régional des Missions locales et PAIO.

Ils ont permis d'organiser une « formation action » destinée aux 16 développeurs de l'alternance recrutés en Champagne-

Ardenne et de disposer d'un annuaire comprenant les coordonnées des développeurs de l'alternance, celles des référents alternance de Pôle emploi, des Unités Territoriales Direccte et de la chargée de mission Entreprises et parrainage.

- **La déclinaison régionale du plan espoir banlieue**

La chargée de mission « politique de la ville » du SGAR a créé un groupe de travail associant Pôle emploi et la chargée de missions Entreprises et

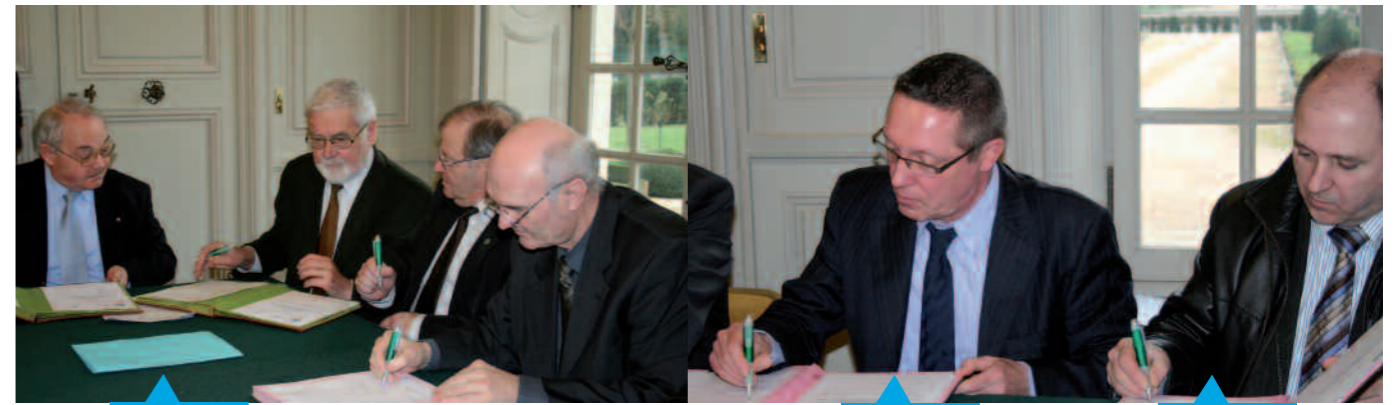


Jean-Paul Bachy, Président de la Région Champagne-Ardenne

Gérard Moisselin Préfet de la région Champagne-Ardenne et de la Marne

Maryse Florès Présidente de l'Association des Présidents de Missions locales et PAIO

Gilles Murias CGT



Les partenaires sociaux : Jacques Lacorre (CFE / CGC), René-Jacques Boutiot (Medef), Erick Douez (CFTC), Jean-Pierre Legros (CGPME)

Bruno Gratkowski adjoint DAFPIC

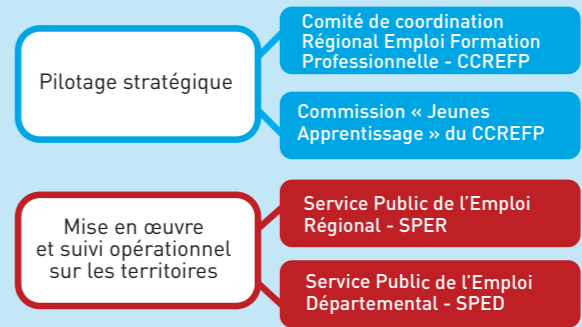
Alain Possamaï UPA

parrainage afin de relancer les entreprises signataires du plan espoir banlieue au niveau national et ainsi garantir la déclinaison régionale des objectifs du plan.

- **L'observatoire permanent sur les parcours et l'emploi des jeunes**

L'OPEQ présentera l'outil de reporting permettant de suivre les réalisations et les résultats des actions engagées.

### Un pilotage et un suivi à deux niveaux



### INTERVIEW

**Sophie Cossu** | email : [scossu@arifor.fr](mailto:scossu@arifor.fr)

Chargée de mission Entreprises et parrainage

**POUR QUELLES RAISONS CETTE MISSION PARRAINAGE-ENTREPRISE A-T-ELLE ÉTÉ CRÉÉE AU NIVEAU RÉGIONAL ?**

Dans un contexte économique difficile, la Direccte a souhaité appuyer les démarches des Missions locales et PAIO auprès des entreprises en les dotant d'une ressource régionale. Ma mission est de capitaliser, développer et valoriser le réseau des entreprises travaillant avec les Missions locales et PAIO au bénéfice des jeunes Champardennais. Deuxième axe de ma mission, étroitement lié au premier : le développement du parrainage, avec un soutien complémentaire de l'ACSé (Agence pour la cohésion Sociale et l'Égalité des Chances).

**QUELS SONT VOS AXES DE TRAVAIL POUR 2010 EN DIRECTION DES ENTREPRISES ?**

Nous souhaitons d'une part déployer une communication incitative en expliquant l'appui et les solutions que les Missions locales et PAIO peuvent apporter aux

entreprises et déployer en région les accords que le Conseil National des Missions locales a signé avec de grandes entreprises. Le parrainage, passerelle entre les jeunes et le monde du travail, s'appuie sur cette démarche.

**ET POUVEZ-VOUS NOUS DONNER QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS CONCRÈTES QUE VOUS MENEZ AVEC LES MISSIONS LOCALES ET PAIO DANS LE CADRE DU PARRAINAGE ?**

Dans le département des Ardennes, nous mettons en œuvre une action visant à développer le parrainage de jeunes travailleurs handicapés. Nous sollicitons sur ce projet le soutien d'entreprises ou de salariés. Dans la Marne, nous allons organiser avec la Jeune Chambre Economique de Reims un « Training job Kfé ». Lors de simulations rapides d'entretiens d'embauche avec des cadres, les jeunes apprendront à être plus efficaces pour des futurs entretiens d'embauche.

ET AUSSI

### Le contrat unique d'insertion - CUI

Le contrat unique d'insertion (CUI) peut être conclu sous la forme d'un CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) dans le secteur non marchand ou d'un CIE (Contrat initiative emploi) dans le secteur marchand. Il s'agit d'un contrat de travail de droit privé à durée indéterminée ou à durée déterminée d'au moins 6 mois (12 mois pour le CAE passerelle). Son objectif est de favoriser l'accès rapide à un emploi durable des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'un contrat aidé.

- **L'aide de l'Etat** aux employeurs est déterminée en fonction de la situation des bénéficiaires.
- **Exonération de charges pour :** CIE : Pas d'exonérations spécifiques mais l'employeur a droit aux allègements « Fillon ».

- **CAE :** Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite du Smic et exonération des charges fiscales, sauf formation continue.
- **Exonération du versement de l'indemnité de fin de contrat pour les CDD.**

CONTACT : Pôle emploi